

Loi Besson : Daniel Garrigue déplore l'image brouillée de la politique française d'immigration

Examen du projet de loi immigration, intégration et nationalité

Deuxième séance du mardi 28 septembre 2010

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique d'immigration exige, c'est évident, une action de régulation qui, pour être lisible, doit allier la stabilité, la recherche d'un minimum de consensus, la continuité dans l'application qu'en font les administrations, tout en ne donnant pas le sentiment grandissant d'un règlement au cas par cas.

Cette politique doit être conduite le plus possible à l'échelle de l'Europe. On voudrait se réjouir de la transposition de trois directives européennes par le projet de loi que nous examinons. Mais, pour que cette démarche soit crédible, il faudrait de l'anticipation – ce qui a sans doute manqué dès le départ dans le traitement de la question des Roms –, de la loyauté dans l'information donnée à nos partenaires et à la Commission européenne et, enfin, n'ayons pas peur de le dire, de l'humanité.

Il est vrai que notre pays reste une terre d'accueil, les chiffres le montrent. Seulement, cette situation paraît moins résulter d'un choix et d'une conviction que d'un affrontement quotidien entre votre politique et les résistances d'un nombre croissant d'institutions, d'associations et d'élus.

Votre projet de loi n'est pas fait pour dissiper l'image brouillée de la politique d'immigration.

C'est vrai des mesures relatives à la déchéance de la nationalité. Pour les mettre en place, vous n'hésitez pas à remettre en cause le principe fondamental d'égalité devant la loi de tous les citoyens. Ce n'est pas ce qu'attendent la police nationale et la gendarmerie, écartelées entre un discours officiel excessivement sécuritaire et des consignes qui les paralysent quotidiennement sur le terrain.

C'est vrai du sort fait au juge des libertés et de votre volonté constante d'écarter le juge judiciaire, comme l'a justement souligné Lionel Tardy.

C'est vrai du droit au séjour des étrangers malades. J'ai appartenu à une majorité qui était fière d'avoir créé et développé le SAMU social ; je ne peux pas me reconnaître dans un gouvernement qui prétend s'en remettre, pour renvoyer les malades hors de France, à l'existence purement théorique d'un traitement médical dans le pays d'origine.

M. Thierry Mariani, rapporteur. Durant dix-huit ans, cela a bien été le cas sans que cela vous dérange !

M. Daniel Garrigue. La politique d'immigration doit être infiniment plus complète et s'appuyer sur l'ensemble des instruments de la prévention et de la répression. Elle doit être aussi une politique de mobilisation de tous les acteurs dans les domaines de l'éducation, de l'économie et du social. Elle doit, enfin, s'accompagner d'une politique volontaire en direction des pays du Sud, singulièrement des pays africains et méditerranéens.

Nous avons vécu un étrange été qu'évoquait tout à l'heure notre collègue Étienne Pinte. Comme l'a souligné Dominique de Villepin, « rien n'a changé et pourtant tout a changé ».

M. Thierry Mariani, rapporteur. Il faut dissoudre !

M. Daniel Garrigue. Changé, le regard sur les autres ; changé, le regard sur la France ; changé, le regard sur nous-mêmes.

Monsieur le ministre, l'image de la France, l'image à laquelle nous souhaitons tous pouvoir adhérer, exige une autre vision que celle que vous nous proposez ce soir ; elle exige une autre politique.

M. Jean-Pierre Dufau. Très bien !